

Simone et sa mère dans le jardin Alsace-Lorraine de Nice,  
1929. ©Coll. Veil.

Simone Jacob en uniforme d'éclaireuse, s.d. ©Coll. Veil.

Entre 1939 et 1943, Simone Jacob pratique le scoutisme au sein de la section neutre de la Fédération française des éclaireuses, alors qu'il existe une branche juive dans ce mouvement. Membre du clan (équipe de 6 à 8 jeunes filles) des Coraux puis de celui des Blés, elle progresse dans la hiérarchie pour parvenir cheftaine de clan en 1942. Elle est totémisme "Lièvre agité" puis "Balkis", nom de la reine de Saba, quand les cheftaines constatent qu'elle s'est assagie.

DUPLICATUM.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 217501513

**CARTE DE DÉPORTÉ POLITIQUE**

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

TITULAIRE : Veil née JACOB SIMONE ANNIE



Né le 13 juillet 1927 à Nice (A.M.)

Domicile : 53, Rue Dureau,  
PARIS 14.

Interné du 28 Mars 1944 au 12 Avril 1944

Déporté du 13 Avril 1944 au 21 Mai 1945

Carte établie le 20 Février 1954

Pour le Ministre  
et par Délégation  
Le Directeur Interdépartemental

Le Titulaire,

DUPLICATUM ÉTABLI LE 30 AOÛT 1961.

OBSERVATIONS DES CHEFS DU TRIBUNAL

Affectée depuis quelques mois à peine à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, Mme VEIL affirme de solides qualités de juriste.

Sa ponctualité, son ardeur à la tâche, sa sûreté de jugement et l'étendue de ses connaissances théoriques permettent, dès maintenant, de dire qu'un brillant avenir lui est réservé.

Pour ma part, j'ai rarement vu une femme magistrat aussi attachée à sa fonction.

Cela vaut assurément d'être souligné et je souhaite qu'une promotion de grade lui soit accordée dès que les conditions réglementaires se trouveront réunies.

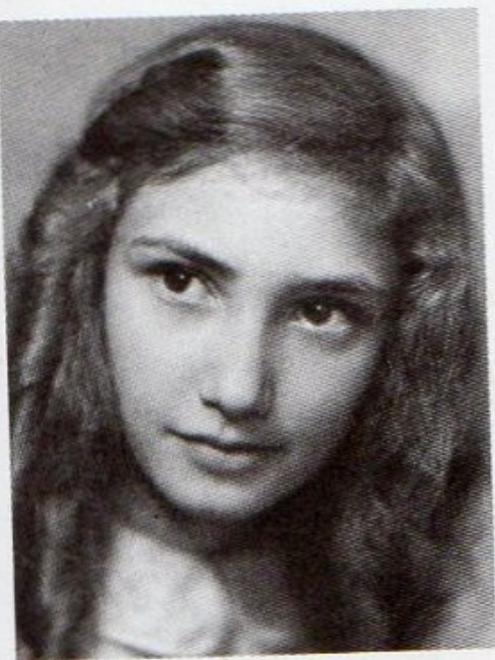
30 Juillet 1957

Le Directeur  
de l'Administration Pénitentiaire

OBSERVATIONS DES CHEFS DE COUR

Carte de déporté politique, remise à Simone Veil. ©Archives nationales, 688 AP/421.

Notice annuelle, 30 juillet 1957. ©Archives nationales, 19970533/7.



Jean.  
1925, Paris - 1944,  
Lituanie, Estonie ?  
s.d. ©Coll. Veil.

Denise.  
Épouse Verney.  
1924, Paris - 2013,  
Paris.  
s.d. ©Coll. Veil.

Madeleine dite,  
Milou.  
Épouse Jampolsky.  
1923, Paris - 1952,  
Meaux.  
s.d. ©Coll. Veil.

Yvonne Steinmetz.  
Épouse Jacob.  
1900, Paris - 1945,  
Bergen-Belsen  
(Allemagne).  
Sans profession.  
s.d. ©Coll. Veil.

André Jacob.  
1891, Paris - 1944,  
Lituanie, Estonie ?  
Architecte.  
s.d. ©Coll. Veil.

Simone.  
Épouse Veil.  
1927, Nice - 2017,  
Paris.  
s.d. ©Coll. Veil.

Gaston Steinmetz.  
1855, Paris - 1922,  
Paris.  
Négociant, fourreur,  
bijoutier.  
s.d. ©Coll. Veil.

Mathilde Schnerb.  
Épouse Jacob.  
1857, Kosmanos  
(République  
Tchèque) - 1929,  
Paris.  
Sans profession.  
s.d. ©Coll. Veil.

Edmond Jacob.  
1852, Reims - 1931,  
Paris.  
Employé dans la  
société du gaz de  
Paris.  
s.d. ©Coll. Veil.

ORDRE N° 20.610 " D " (EXTRAIT)

En exécution des dispositions de l'additif n° 7.374 M., du 1<sup>er</sup> mai 1918, à l'instruction du 13 mai 1915, le Maréchal de France, Commandant en Chef les Armées Françaises de l'Est, cite à l'Ordre de la *DIVISION* :

J A C O B, André, Mle 2296, sergent de réserve à la 5<sup>e</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Groupe d'Aérostation :

" Sous-Officier modèle. A fait preuve pendant la nuit du 29 au 30 Août 1914, sous un violent bombardement, de courage et de sang-froid. A réussi à s'échapper de la Place de NAMUR, tombée aux mains des Allemands, à ramener, malgré de grandes difficultés, ses aérostiers dans les lignes françaises".

Au Grand Quartier Général, le 21 JUILLET 1919

LE MARÉCHAL DE FRANCE,  
COMMANDANT EN CHEF LES ARMÉES FRANÇAISES DE L'EST.

POUR EXTRAIT CONFORME :  
Le Lieutenant-Colonel,  
sous-Chef du Bureau du Personnel,

P E T A I N .

*Callery*



Alice Weyll.  
Épouse Steinmetz.  
1863, Bruxelles -  
1953, Paris.  
Sans profession.  
s.d. ©Coll. Veil.

Citation pour faits de guerre d'André Jacob, 21 juillet 1919.  
©Archives nationales 688AP/422.

Entré à l'École des Beaux-arts en architecture en 1910, André Jacob interrompt ses études pendant deux ans pour faire son service militaire à partir de l'automne 1912. La guerre éclate alors qu'il parvient à la fin de sa période : il demeure donc à Maubeuge au sein de la 5ème compagnie d'aérostiers. Fait prisonnier le 8 septembre 1914, il n'est rapatrié d'Allemagne qu'en 1919. Cette citation à l'ordre de la division, signée du Maréchal Pétain, alors commandant en chef des armées françaises de l'Est, en faveur du sergent André Jacob, matérialise son courage et son dévouement envers les aérostiers victimes du bombardement de Namur, ville assiégée par les troupes allemandes, en août 1914. La reconnaissance de ces actes intervient cinq ans après, une fois le conflit terminé. André est aussi décoré de la Croix de guerre.

Monsieur et Madame Edmond Jacob  
 ont l'honneur de vous faire part du mariage  
 de Monsieur André Jacob, leur fils, Architecte,  
 Prix de Rome, décoré de la Croix de Guerre,  
 avec Mademoiselle Yvonne Steinmetz.

La Cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité  
 le Lundi 22 Mai 1922.

45, Avenue Crudaine, IX<sup>e</sup>

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL



Naissances.

Les actes de naissance doivent être dressés dans les trois jours de l'accouchement (non compris le jour de la naissance), à la Mairie de l'arrondissement dans lequel a eu lieu l'accouchement.

La déclaration de naissance est faite par le père, ou, à son défaut, par les docteurs en médecine ou en chirurgie, sages-femmes ou officiers de santé ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement et, lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée.

A Paris, l'acte de naissance peut être immédiatement rédigé en présence du déclarant, muni du présent livret et accompagné de deux témoins, sur simple production d'un certificat de constatation de naissance signé du docteur, de la sage-femme ou de l'officier de santé qui aura procédé à l'accouchement.

Mariages.

On peut demander à la Mairie des renseignements sur les formalités à remplir pour contracter mariage.

Le mariage doit être précédé d'une publication.

La publication dure dix jours.

(Voir au second recto de la couverture.)

Lyon 79-93. Lot 11.

N° 9515 Adm. G.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ANNÉE 1922

VILLE DE PARIS 2<sup>e</sup> Arrondissement

Numéro 67  
 Du vingt deux mai mil neuf cent vingt deux

Mariage

ENTRE : André Jacques Jacob

Né le 27 janvier 1891 à Paris

Arrond<sup>t</sup> d 9<sup>e</sup> d

Profession : architecte

Domicilié à Paris, avenue Crudaine 47

et de Mathilde Schmeck mariés.

Veuf de

Et Yvonne Célestine Marguerite Steinmetz

Née le 12 décembre 1900 à Paris

Arrond<sup>t</sup> d 9<sup>e</sup> d

Profession : chimiste

Domiciliée à Paris, avenue de Séguier 50

et de Alice Estelle Weyll mariés.

Veuve de

Contrat de mariage conclu le 20 mai 1922, par le Bureau notarial de Paris.

SIGNATURE DE L'ÉPOUX,

SIGNATURE DE L'ÉPOUSE,

Yvonne Steinmetz

Yvonne Jacob

livré le 22 mai 1922

L'Officier de l'État civil.



Faire-part de mariage d'André  
Jacob etYvonne Steinmetz.  
©Archives nationales 688AP422.

Le 22 mai 1922, les parents de  
Simone Jacob fondent leur famille  
en se mariant à Paris (9ème  
arrondissement). Les métiers des  
époux sont spécifiés sur leur acte  
de mariage et leur livret de  
famille. Yvonne Steinmetz, bien  
qu'encore étudiante en chimie,  
est qualifiée de chimiste.

Livret de famille des Jacob. 1922 -  
1927.

©Archives nationales 688AP422.



Mairie de Nice  
(ALPES-MARITIMES)

# BULLETIN DE NAISSANCE

BUREAU  
DE  
L'ÉTAT-CIVIL

1847 de l'acte

Enfants naturels

Indication du nom de la mère  
L'acte de naissance n'est pas tenu  
pour valable si la mère n'est pas  
désignée, reconnue ou autorisée  
à la Mairie.

Accompagnement en nourrice

Le nouveau-né est placé en nourrice  
la déclarant doit en être faite  
mention dans l'acte de naissance à la  
demande des parents, portées à  
l'art. 316 du Code Pénal.

EN AU VERSO

L'acte de naissance de *Simone, Annie, Liline,  
Jacob*  
né(e) à Nice, le *13 juillet 1947* à *8 heures*  
Né(e) de *André Jacques, Jacob*  
et de *Yvonne, Delphine, Marguerite, Stannely*  
a été dressé ce jour-là sur les registres de cette Mairie.

Fait en Mairie de Nice, le *15/7/47* 1947



NOTA. — Dans aucun cas, le présent bulletin ne peut être considéré comme pièce légale.



Bulletin de naissance de Simone  
Jacob. 15 juillet 1927.

©Archives nationales 688AP421.

La benjamine de la famille Jacob,  
prénomée Simone Annie Liline,  
naît à Nice le 13 juillet 1927 et est  
déclarée à la mairie deux jours  
plus tard.

Yvonne Jacob et ses quatre enfants sur une plage de Nice. 1929.  
Simone est assise sur les genoux de sa mère.

©Coll. Veil.

Les archives familiales des Veil regorgent de clichés rendant compte de la vie quotidienne des Jacob à Nice dans les années 1930. Si peu de photos représentent le père de famille, c'est que ce dernier est de l'autre côté de l'appareil. André Jacob est un passionné de photographie, comme le montre la liste des biens disparus de leur maison de La Ciotat après l'occupation des Allemands, qui mentionne du matériel pour développement, tirage et agrandissement photographique. Il transmet cette passion à son fils Jean qui en fera son activité principale pendant l'Occupation. Simone, comme son mari Antoine par la suite, aime également photographier. Elle constituera sa vie durant de nombreux albums photos de vacances, voyages...



312

MDCX

RECEPISSE

Le Commissaire de Police du 1<sup>er</sup> arrt  
sousigné, donne acte par le présent à  
M. Jacob Imone  
le 19 juillet 1941 Amé Clusier  
qu'il a, ce jour, satisfait à la loi du  
2 Juin 1941, portant recensement des Juifs,  
en remettant à ses services la déclaration  
prévue par l'article I de ladite loi.

Fait à Nice, le 19 Juillet 1941  
Le Commissaire de Police,  
*JHy*



Les enfants Jacob et leurs cousins  
Weismann dans le jardin de la villa  
de la Ciotat, été 1934. Simone se  
tient debout, les mains sur les  
hanches.  
©Coll. Veil.

Récépissé de déclaration en tant que Juive de Simone Jacob,  
25 juillet 1941  
©Mémorial de la Shoah, fonds Jacob, MDCX/1/3/1.

Le statut des Juifs promulgué le 2 juin 1941 donne un mois  
aux Juifs français pour se déclarer comme tels auprès des  
services de la préfecture. Le 13 juillet, le délai est prolongé  
jusqu'au 1<sup>er</sup> août. La famille Jacob, composée d'André,  
Yvonne et leurs quatre enfants, auxquels se joignent la mère  
d'Yvonne, Alice Steinmetz, et tante d'André, Berthe Blum, est  
assez réticente à faire la démarche, comme l'atteste la date  
des récépissés, située à la fin du délai prolongé. Le respect  
des lois et la fierté de ses origines ont conduit André Jacob à  
accomplir cette démarche - au grand dam de Simone, qui  
tente de s'y opposer.

Classe de 3<sup>ème</sup> A du lycée de  
jeunes filles de Nice, novembre  
1940. Simone est assise à droite  
de son enseignante.  
©Archives nationales, 688AP/421.

RA. 207.586.

1.799.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ALPES-MARITIMES

Police d'Etat de Nice

ARRONDISSEMENT



M. demoiselle JACOB Simone Annie Liliane

née à Nice

le 13 Juillet 1927

filie de Ardi Jacques JACOB

et de Yvonne Steimnety

Marie et celibatane

Profession : sans etudiante

Résidant à Nice, rue Cluvier n°1

Accompagné de

Sollicite un passeport pour se rendre à Haïti.

*Signature*

Authorisation maritalé : Jacob

Pièces d'identité produites : livret de famille n° 685 ou attestation de Paris gème (22.5.32)

Monsieur Fixon Julien C.I. n° 6697

(Adresse) : 1 rue Cluvier Nice 7.11.39

Monsieur LIPPMANN Claude Paris C# 110.419

(Adresse) : 7 rue Gutenberg Nice 16.7.39

Nice, le 14 Septembre 1942

LE COMMISSAIRE DE POLICE.



M. 2380 H

SURETÉ GÉNÉRALE

VILLE DE LA CIOTAT

(Boulevard de l'Union)

CABINET

COMMISSAIRE DE POLICE

TELEPHONE N° 9

N°: 6730

La Ciotat, le II Septembre 1941

Le Commissaire de Police de la Ville de La Ciotat

à Monsieur le Directeur de la Police d'Etat

à

NICE

16 SEP 1941

22915

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le samedi 6 courant, vers 21 h 30, un agent de mon service a surpris les nommés :

WEISMANN, André, Moïse, Gaston, 17 ans, né à

PARIS (XV<sup>e</sup> Art) le 22 Mars 1924 -

WEISMANN, Claude, Yvonne, Léa, 19 ans, née

à PARIS (XV<sup>e</sup> Art) le 19 Mars 1922 -

JACOB, Denise, Suzanne, 17 ans, née le 21

Juin 1924 à PARIS (IX<sup>e</sup> Art) -

JACOB, Simone, Annie, Liliane, 14 ans, née le

13 Juillet 1927 à NICE,

tous demeurant avec leurs parents, 1 rue Cluvier à NICE, en résidence momentanée, Quartier Saint - Jean à LA CIOTAT, alors qu'ils chantaient en chœur, du balcon de la villa qu'ils occupent, le refrain de l'Internationale!

Leurs parents respectifs se trouvaient à l'intérieur de l'habitation à quelques mètres d'eux et prétendent ne pas les avoir entendus.

Une enquête a été ouverte et le Procureur de la République saisi, mais j'ai cru devoir porter ces faits à votre connaissance à titre d'information, car toutes ces personnes sont de race et de confession israélites.

Le Commissaire de Police,

*Signature*



202.800  
902.80-3  
104  
104

1  
2  
3  
4  
5

Enquête de la police sur les enfants Jacob et Weismann, coupables d'avoir  
troublé d'ordre public. 1941 - 1942.

©Archives départementales, Alpes Maritimes, 1468W320.

Le 6 septembre 1941, Denise, Simone, et leurs cousins Claude et André Weismann, arrivés depuis peu de Paris avec leurs parents et installés chez les Jacob, se mettent à chanter différentes chansons, dont *L'Internationale* depuis le balcon de la villa des Jacob à La Ciotat. Prévenue par un voisin, la police se saisit de l'affaire. Après enquête sur les parents Jacob et Weismann, des fiches de police sont rédigées sur les enfants en décembre. L'affaire passe devant le tribunal correctionnel de Nice le 13 mars 1942. À l'issue du jugement, les filles Jacob sont condamnées à 6 mois de prison avec sursis et 500 fr d'amende chacune. La mention systématique dans ces documents de la "race et confession israélite" des enfants témoigne de l'antisémitisme de l'époque, sinon des policiers.

Enquête de la police sur les  
enfants Jacob et Weismann,  
coupables d'avoir troublé d'ordre  
public. 1941 - 1942.

©Archives départementales, Alpes  
Maritimes, 1468W320.

1943-1944

Classe de Philosophie. Lettres 1

DATE DE L'ENTREE	NOM ET PRENOM USUEL DE L'ÉLÈVE	DATE DE LA SORTIE	NUMEROS d'inscription	REMARQUES
14 Octobre 1943	Leite	20/11	25	
	Externes surveillées			
	Externes			
18 Octobre 1943	Leite - Grosse	A	1	
	Barthe	A	2	BN
	Berthon	A	3	
	Bonnamant	A	4	
	Brach	A	5	BN
	Caluzzi	BN	6	
	Carlier	BN	7	
	Chies	BN	8	
	Dalmass	BN	9	
	Deceunale	BN	10	
	Desobriac	BN	11	
	Fossat	BN	12	
	Garé	BN	13	
	Harob	BN	14	
	Harly	BN	15	
	Paupier	BN	16	
	Pencaire	BN	17	
	Penphi	BN	18	
	Pyoch	BN	19	
	Mc-ari - Badrot	BN	20	
	Mc-ari	BN	21	
	Mc-ari	BN	22	
	Mc-ari	BN	23	
	Mc-ari	BN	24	
	Mc-ari	BN	25	
	Mc-ari	BN	26	

Libre agité!  
Simone Jacob

1 rue Clément - Tél: 898-72.  
Née le 13 juillet 1927 à Nice.

Aspirante  
Simone de 31.7.41

S.C. Cordux  
C.C. Elia.

Avril 41:  
ne s'unit pas avec comme S.C., car trop  
autrichienne et ne sait pas avoir elle-même  
la E. A.V. en âge difficile.  
Est-elle toujours bonne camarade? Bonne humeur  
Absolue d'être débilitée trop souvent. Fait des efforts  
de tâche - t. elle jamais? Fait des efforts  
Janv. 41: A fait le camp national de C.C.  
Espit déjà avec femme - Aimerait absente de  
chez ses parents - les voir bon caractère?  
Sensible - Penphieuse. Bon cœur!

Carnet de scoutisme de Madeleine Jacob, page sur l'éclaireuse  
Simone Jacob.

©Mémorial de la Shoah, collection Vernay, MDCX/2/11/1/1.

Chetaine éclaireuse, Madeline Jacob encadre notamment sa soeur Simone lors des activités scoutes. Ce carnet fait le bilan des sorties et de la participation de chacune des éclaireuses aux épreuves. Son assiduité est à noter. Chaque éclaireuse fait l'objet d'une page de remarques, ce à quoi n'échappe pas Simone, dont la bonne humeur et la sensibilité sont appréciées, tandis que son mauvais caractère est déploré.

Registre d'entrée et de sortie des élèves, année scolaire 1943 -  
1944. Lycée Albert Calmette, Nice.

Entrée en classe de terminale (philosophie et lettres) le 18 octobre 1943, avec la perspective de préparer son baccalauréat, Simone Jacob, avec d'autres élèves juives, doit quitter le lycée à peine un mois après, le 12 novembre. Le motif inscrit sur le registre est le suivant : départ. L'exclusion est douloureuse pour Simone, pour qui le lycée constituait, selon ses termes, "une seconde famille". Si nous ne connaissons pas les motivations exactes de la directrice, Mlle Duverger, son dossier de carrière mentionne qu'elle a fait preuve de courage en refusant de livrer des élèves israélites à la Gestapo, ce qui laisse penser qu'elle agissait plutôt en protectrice.



Cahier des entrées au camp de Drancy, 15  
février - 9 avril 1944., n°13.  
©Archives nationales, F/9/5786.

Une semaine après leur arrestation à Nice,  
soit le 7 avril 1944, Yvonne Jacob et ses  
enfants Madeleine, Jean et Simone, sont  
enregistrés dans le cahier des entrées du  
camp de transit de Drancy, sous les numéros  
19102, 19103, 19104 et 19105. Le cahier  
suivant nous apprend l'arrivée d'André Jacob  
le 21 avril, soit 8 jours après le départ de son  
épouse et de ses filles.

Dernières paroles d'Yvonne  
Jacob avant son arrestation le  
30 mars 1944 retranscrites  
par Éléna Giberteau.  
©Archives nationales,  
688AP/422.

Carnet de fouilles à l'entrée  
du camp de Drancy. Carnet  
n°114, reçu n°2276 pour  
Yvonne Jacob.  
©Mémorial de la Shoah,  
MDCCVII.

Prise par un pressentiment,  
cette très proche amie de la  
mère de Simone a noté ces  
mots après leur dernière  
rencontre.

"Si je suis prise, dites à mes  
enfants qu'ils n'aient pas peur  
pour moi - je serai pleine de  
courage et je résisterai bien."  
Yvonne m'a dit ces paroles en  
me quittant la dernière fois. 30  
mars 44".

À son arrivée à Drancy,  
Yvonne Jacob doit laisser les  
valeurs qu'elle possède. Elle  
reçoit alors un reçu pour les  
1090 francs déposés (environ  
25 000 euros d'aujourd'hui).  
Ces carnets ont été retrouvés  
pour la période "allemande"  
de fonctionnement du camp  
(juillet 1943 - août 1944) et  
ont été déposés au Mémorial  
de la Shoah en 1959.

Abtransport v. 13.4.45

77

B.d.S. - Frankreich

Ref IV 4 b

Abschmliste:

77

576	JACOB	Fanny	19.4.74	ohne	10100
577	JACOB	Germaine	26.6.13	Büchlerin	10000
578	JACOB	Germaine	7.9.97	ohne	10000
579	JACOB	Ginette	17.6.34	ohne	10000
580	JACOB	Henri	5.10.04	Arbeiter	10000
581	JACOB	Julie	8.7.88	ohne	10000
582	JACOB	Madeleine	18.3.23	Buchhalter	10100
583	JACOB	Mélanie	15.11.79	ohne	10000
584	JACOB	Mirjam	2.6.06	Gastwirtin	10000
585	JACOB	Nadine	26.2.31	ohne	10440
586	JACOB	Paquin	22.4.74	Viehändler	10100
587	JACOB	Raphael	17.4.89	Viehändler	10440
588	JACOB	Roger	28.3.27	ohne	10000
589	JACOB	Simone	13.7.27	ohne	10100
590	JACOB	Yvonne	12.12.00	ohne	10100
591	JAMMET	Olga	17.12.89	ohne	17700
592	JRRUSALMY	Léon	21.7.84	Kaufmann	10700
593	JOCHVEDSON	Grégoire	23.3.77	Gastwirt	10000
594	JOCHVEDSON	Sarah	16.10.85	ohne	10000
595	JODIMO	Léonide	17.7.93	Anwalt	10000
596	JOFFE	Henri	19.11.24	Landarbeiter	10000
597	JOFFE	Jeanine	5.12.21	Verkauflerin	17700
598	JOSEPH	Charles	19.3.88	Frödlar	10100
599	JOSEPH	Jeanine	13.4.24	Stenotypistin	10100
600	JOSEPH	Jenny	3.8.03	ohne	10100

172.	A	15483	Hares, Ivan	26.7.26	Litauenstadt	Schneider
173.	A	2988	Harelik, Maria	25.9.18	Krakau	Schneider
174.	A	8907	Hefebach, Adel	25.9.25	Warschau	Schneider
175.	A	14726	Hareberk, Pola	22.7.22	Litauenstadt	Schneider
176.	A	14725	Hareberk, Hussa	22.7.27	Litauenstadt	Schneider
177.	A	14699	Harszanski, Hanna	29.1.26	Medan	Schneider
178.	A	14729	Harberg, Hanna	18.4.20	Kielce	Arbeiter
179.	A	14730	Harberg, Anna	7.12.22	Sachschinow	Arbeiter
180.	A	1354	Harsz, Clara	5.9.23	Kamensk	Arbeiter
181.	A	5329	Hedel, Gertrud	5.4.29	Kamensk	Arbeiter
182.	A	14697	Hedler, Edin	17.2.24	Novos	Schneider
183.	A	7823	Heide, Carl	26.8.26	Kornarow	Schneider
184.	A	14696	Heide, Edin	5.12.22	Kornarow	Schneider
185.	A	47826	Hendler, Henis	13.12.23	Moskau	Schneider
186.	A	14707	Hendler, Rachel	22.9.25	Moskau	Schneider
187.	A	14701	Hendler, Ben	4.7.23	Warschau	Schneider
188.	A	10628	Hendel, Iri	7.12.22	Warschau	Schneider
189.	A	10627	Hendel, orb	7.12.22	Warschau	Schneider
189.	A	8982	Herr, Cecelia	18.7.15	Warschau	Schneider
190.	A	14751	Hengert, Margina	26.2.09	Warschau	Schneider
191.	A	14747	Hiblonka, Margina	5.4.21	Warschau	Schneider
192.	A	14748	Hiblonka, Maria	15.3.25	Warschau	Schneider
193.	A	14749	Hiblonka, Maria	20.7.21	Warschau	Schneider
194.	A	14757	Hiblonka, Maria	31.12.22	Warschau	Schneider
195.	A	52280	Hiblonka, Maria	4.4.21	Warschau	Schneider
196.	A	14755	Hiblonka, Maria	19.2.14	Warschau	Schneider
197.	A	14750	Hiblonka, Maria	15.6.24	Warschau	Schneider
198.	A	78649	Hiblonka, Maria	12.1.10	Warschau	Schneider
199.	A	78650	Hiblonka, Maria	18.2.23	Warschau	Schneider
200.	A	78651	Hiblonka, Maria	13.7.27	Warschau	Schneider
201.	A	13585	Hiblonka, Maria	23.9.22	Warschau	Schneider
202.	A	50000	Hiblonka, Maria	1.11.20	Warschau	Schneider
203.	A	57871	Hiblonka, Maria	12.7.24	Warschau	Schneider
204.	A	10635	Hiblonka, Maria	3.2.23	Warschau	Schneider
205.	A	52022	Hiblonka, Maria	23.2.24	Warschau	Schneider
206.	A	14710	Hiblonka, Maria	1.7.10	Warschau	Schneider
207.	A	2573	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
208.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
209.	A	14791	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
210.	A	14622	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
211.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
212.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
213.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
214.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
215.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
216.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
217.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
218.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
219.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
220.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
221.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
222.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
223.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
224.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
225.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
226.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
227.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
228.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
229.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider
230.	A	14688	Hiblonka, Maria		Warschau	Schneider

Liste des personnes déportées à Auschwitz par le convoi n°71 du 13 avril 1944.  
©Mémorial de la Shoah, C76\_24.

Le 13 avril 1944, Yvonne Jacob et ses deux filles, Madeleine et Simone, quittent le camp de transit de Drancy pour le camp d'extermination d'Auschwitz. Elles font partie du convoi n°71 qui arrive à destination trois jours plus tard. Ce dernier transporte 1500 personnes, dont 148 enfants de moins de 12 ans. 70 hommes et 35 femmes survivront. André Jacob et son fils Jean partent à leur tour de Drancy le 15 mai 1944.

Parvenue le 15 avril au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne), Simone Jacob est repérée trois mois plus tard par la cheffe de kapos qui lui propose un travail moins pénible dans l'usine Siemens située à un petit camp attenant, Bobrek. Elle réussit à y faire admettre également sa mère et sa soeur.

Liste des nouveaux arrivants le 28  
janvier 1945 au camp de Mittelbau, 1<sup>er</sup>  
février 1945.

©Arolsen archives, 254141KZ.

Simone transite deux jours par le camp  
de Dora-Mittelbau, situé au coeur de  
l'Allemagne, où sont construites les  
fusées V2. Les trois femmes figurent  
aux lignes 198, 199 et 200 du  
document.



Liste des rescapés français du camp de Bergen-Belsen, 25 avril - 6 mai 1945.

©Arolsen Archives, 3395096 KZ.

Dressée par l'armée anglaise à son arrivée au camp de Bergen-Belsen, cette liste des rescapés mentionne Madeleine et Simone Jacob. Leur mère Yvonne est décédée un mois auparavant. Dans le rapport rédigé par le lieutenant Henri François-Poncet en octobre 1946 pour rendre compte de son travail au sein de la Mission française de rapatriement et de recherches, il est dit que les Anglais trouvèrent 60 000 déportés dans un état de santé critique et que 10 000 cadavres gisaient sans sépulture. La fatigue extrême engendrée par la "marche de la mort" depuis les camps de concentration et la perte de résistance face aux maladies expliquent cette mortalité importante.

Carte de Madeleine et Simone Jacob à leur famille, 28 avril 1945.

©Archives nationales, 688AP/421.

Le 28 avril 1945, depuis le camp de Bergen-Belsen libéré depuis une semaine, Simone prend le crayon en son nom et en celui de sa soeur Milou pour écrire au reste de la famille qui n'est pas partie en déportation avec elles. Rédigées sur une carte imprimée en allemand et acheminée par les services postaux des pays alliés, ces quelques mots s'adressent en priorité à leur père, dont elles ne connaissent pas le sort, pour y dire leur espoir de retrouvailles prochaines à Nice. Ils ne font pas mention du décès de leur mère en déportation.

D.P

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES P.J.R. de la SEINE

BS.45.N° 3.493-I.000

MINISTRE DES DEPORTES POLITIQUES  
N° 642589  
23 JUIL 1946

*Duplicata  
7529  
15.8.46*

Nom: JACOB.  
Prénoms: Simone  
Né le: 13 juillet 1927 à Nice (Alpes Maritimes)  
Nationalité: Française  
Adresse actuelle: 77 rue Jean Baptiste Dumars 17e  
Rapatrié le: 23 mai 46  
N° de la carte: 1  
Catégorie déclarée: D.P.  
Date de l'arrestation: 30 mars 1944  
Lieu: Nice  
Motif: Racial  
Autorités ayant procédé à l'arrestation: Gestapo  
Témoins de l'arrestation: ?  
Différentes prisons en France: Drancy  
Lieu d'internement: Duschowitz, Bergen Belsen  
Libéré ou évadé: 17-avril 45

Avantages déclarés perçus

Titres de rationnement	oui	non
Prime de libération	oui	non
Indemnité de congé	oui	non
Prime de déportation	oui	non
Remboursement des marks	oui	non
Points textiles prioritaires	oui	non
Bon modèle H.	<del>oui</del>	non
Vêtements	oui	non

Date d'envoi au Ministère  
Date de retour  
Transmis pour enquête le  
Certificat délivré le  
Observations: Ci-joint deux attestations

REPUBLICQUE FRANCAISE  
MINISTRE DES PRISONNIERS, DEPORTES ET RAPATRIÉS

**CARTE DE RAPATRIE**

Nom: JACOB  
Pseudonyme: SIMONE  
Date de naissance: 13-7-1927  
Lieu de naissance: NICE  
Nom du Père: STEINMETZ  
Type d'origine: (19) Non Militaire

LE RAPATRIE A DEPOSE:  
LE RAPATRIE A DEPOSE:  
LE RAPATRIE A DEPOSE:

Le Rapatrié a reçu:  
Frais de rapatriement: 2.000  
Frais de séjour: 2.000  
Frais de rapatriement: 2.000

VETEMENTS: 1000  
TABAC: 1000  
BILLETTS: 1000  
1123233

PARIS 17e  
BUREAU DE RAPATRIEMENT  
CLASSE DE MOBILISATION  
POSTE MILITAIRE  
DERNIERE AFFECTATION



Carte de rapatrié, 22 mai 1945.

©Archives nationales, 688AP/421.

Le 22 mai 1945, une carte de rapatrié est remise à Simone Jacob pour lui servir de pièce d'identité, tous ses papiers ayant disparu lors de la déportation. Outre les informations relatives à la déportation et aux étapes du retour, cette carte mentionne les sommes, tickets d'alimentation et vêtements remis aux rapatriés.

Fiche d'informations dressée pour remplacer la carte de rapatrié égarée par Simone Jacob, 5 juillet 1946.

©Service historique de la Défense / Caen / 21P 557623.

Groupe de jeunes déportées en convalescence en Suisse, 1945. Simone est au premier rang, sixième en partant de la gauche.

©Coll. Veil.

Simone passe l'été qui suit son retour de déportation dans un centre de repos en Suisse. Ce centre est géré par l'Association des déportées et internées de la Résistance, fondée en 1945 par Germaine Tillon et Geneviève de Gaulle, compagnes de déportation de Denise Jacob à Ravensbrück, et panthéonisées en 2015.

37, RUE DE BELLECHAISSE  
PARIS (7<sup>e</sup>)

# ACTE DE DISPARITION

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE,

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945);  
Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après : 27474

### DÉCIDE :

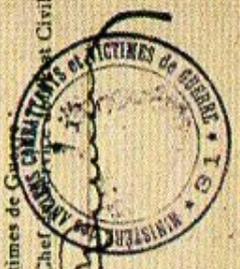
la disparition de **JACOB André Jacques**  
né le **31 Janvier 1891** à **PARIS IX<sup>e</sup>**  
dans les conditions indiquées ci-après :  
**Arrêté le 10 Avril 1944 à NICE**  
**Intéressé à NICE**  
**Transféré le 21 Avril 1944 à DRANCY**  
**Déporté le 15 Mai 1944 à KAIMAS - REVAL**

Par application de la Loi du 29 Septembre 1942 validée et modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944, la famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 Avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'Etat Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Pour le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre  
Par déléguation le Chef  
P. O.



### REMARQUE IMPORTANTE

L'Etat de disparition n'est pas un acte de décès, et ne doit pas être inscrit sur le registre des actes de la Mairie. La Mairie ne doit pas se dessaisir de cet acte. En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit au fait établir une copie qui est fait certifier authentique par le Maire ou le Commissaire de Police.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES DE GUERRE  
BUREAU DE L'ETAT-CIVIL DÉPORTÉS  
37, rue de Bellechasse  
PARIS 7<sup>e</sup>

Formule N° 3 Bis

N° de l'acte 4  
N° du registre 32

Décès de **JACOB - Re STEINMETZ**  
**YVONNE - CELESTINE - MARGUERITE**

Dossier N° 27414

### ACTE DE DÉCÈS

L'an mil neuf cent quarante cinq, le 28 Mars, à heures minutes, est décédé

à **BERGEN-BELSEN « Allemagne »**

NOM **JACOB** née **STEINMETZ**  
Prénoms **Yvonne - Célestine - Marguerite**

Profession

Né le 13 Décembre **MILLE-NEUF-CENT**  
à **Paris 9<sup>e</sup>**, Département **Saint**

Domicilié en dernier lieu à **Nice - 1 rue Curvier « Alpes Maritimes »**

Fils, **name de Jean - Gaston STEINMETZ**  
et de **Alice - Colette - WESLU** son épouse.  
**Occupation - épouse de André - Jacques JACOB**

Le présent acte a été dressé par Nous Officier V.P. de l'Etat-Civil au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à PARIS, le 28 OCT 1946 conformément aux dispositions de l'Ordonnance N° 452561 du 30 Octobre 1945 (article 3) insérée au Journal Officiel du 31 Octobre 1945, sur la base des éléments d'information figurant au dossier du défunt, qui nous a été présenté ce même jour.

L'officier d'Etat-Civil *J. Gay*

*D.R.*  
Mort pour la France

Acte de disparition d'André Jacob, 19 octobre 1946.

©Archives nationales, 688AP/422.

En octobre 1946, les soeurs Jacob se soucient de faire reconnaître la disparition de leur père et de leur frère, ainsi que le décès en déportation de leur mère. Il s'agit, avant toute question financière, de faire admettre par l'administration française le sort de ceux qui ne sont pas revenus de déportation. La date de décès d'André et Jean Jacob ne peut être fixée par manque d'informations. Kaumas en Lituanie est indiqué comme lieu de destination du convoi, mais on ignore s'ils ont été tués là ou en Estonie. Pour Yvonne, la date mentionnée est le 28 mars 1945, sur le témoignage d'anciennes compagnes de déportation, mais Simone évoquera le 15 mars dans les récits ultérieurs. Une démarche supplémentaire de reconnaissance du génocide juif est effectuée avec l'apposition de la mention "Mort pour la France" sur les actes, en 1955 pour André et en 1964 pour Yvonne.

Acte de décès d'Yvonne  
Jacob, 8 octobre 1946.

©Service historique de  
la Défense / Caen / 21P  
464778.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Paris, le 24 OCT 1946

ACTE DE DISPARITION

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945); Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après : 27 411

DÉCIDE :

la disparition de JACOB Jean à NICE (A. Maritimes) né le 15 Novembre 1925 dans les conditions indiquées ci-après : - arrêté le 20 Mars 1944 à NICE - interné à NICE - transféré le 7 Avril 44 à DRANWY - déporté le 15 Mai 1944 à KAUNAS (Lituanie)

Par application de la Loi du 23 Septembre 1942 validée et modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944, la famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 Avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'Etat Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Pour le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : Par délégation le Chef de Service de l'Etat Civil, P. O.



REMARQUES IMPORTANTES 1° Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès, il ne doit pas être transcrit au Service de l'Etat Civil. 2° La famille ne doit pas solliciter le jugement déclaratif de décès de la Mairie, copie qui doit être certifiée conforme par le Maire ou le Commissaire de Police.



Form fields for personal information: NOM (Verjovak), PRÉNOMS (Simone Anne), NÉ LE (13 juillet 1927), NATIONALITÉ (Française), SITUATION MILITAIRE, ADRESSE (Paris), ADRESSE DES PARENTS, EMPLOI DU CHEF DE FAMILLE (Bachou), TITRES UNIVERSITAIRES (Bachou), FACULTÉ DE DROIT (Année en cours), CARRIÈRE ENVISAGÉE (Culture Journal), ANCIEN (Jusier Public).

Table with columns for 'ANNEE COMPLEM', 'ANNEE 1', 'ANNEE 2', 'ANNEE 3', and 'ANNEE COMPLEM'. Rows include 'DATE D'INSCRIPTION' and 'SIGNATURE' for each year.

Table with columns for '2° TERME' (OCT, NOV, DEC, JANV, FÉV, MARS, AVRIL, MAI) and 'RELANCES'. Includes handwritten notes and signatures.

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES - FICHE ÉLÈVE. Includes handwritten initials and a stamp: 'MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE - SYSTEME BELGE - COMBATTANTS VICTIMES'.

Acte de disparition de  
Jean Jacob, 24 octobre  
1946.

©Archives nationales,  
688AP/422.

Fiche d'étudiante de Simone Jacob à l'Institut  
d'études politiques, 1945 - 1948.

©Fondation nationale des sciences politiques.

Le séjour de Simone Jacob en Suisse l'a empêchée de s'informer et de passer les examens nécessaires pour être admise à l'Institut d'études politiques. Eu égard à son récent passé de déportée et conformément aux dispositions en vigueur après la guerre, elle obtient la possibilité d'y entrer sans accomplir cette formalité, à l'automne 1945.

# DU " MONDE "

des

mi-  
posé  
in-

e à  
ava-  
nuld

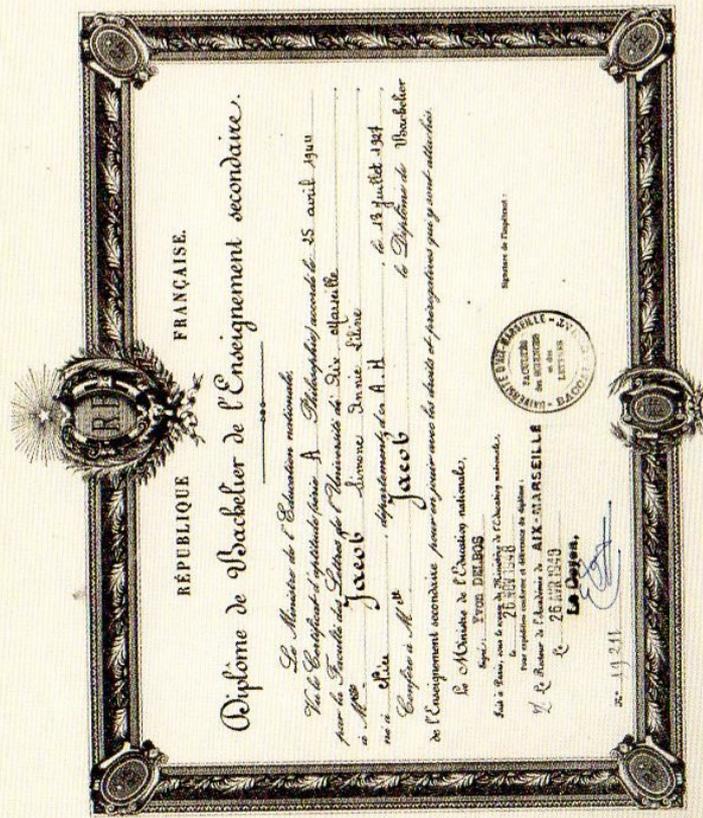
ons

on-  
Ho-  
des  
ner.

## Mariages

— M. Maurice Feuillé, publiciste, et Mme ont l'honneur de faire part du mariage de leur fille Geneviève avec M. Gilbert Elie.

— On nous prie d'annoncer le mariage, célébré à Paris dans la plus stricte intimité, de Mlle Simone Jacob, fille de M. André Jacob, architecte D. P. L. G., croix de guerre 1914-18, et de Mme André Jacob, morts en déportation, avec M. Antoine Veil, fils de M. André Veil, ingénieur civil des mines, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-18, et de Mme André Veil.



Diplôme du baccalauréat 1948.

©Archives départementales Bouches-du-Rhône, 1095W10.

Arrêtée et déportée au lendemain des épreuves du baccalauréat, Simone Jacob ignore tout des résultats. Pourtant, le 25 avril 1944, elle est admise et obtient son baccalauréat en philosophie. Le diplôme signé quatre ans plus tard, en 1948, n'a jamais été récupéré par elle puisqu'il demeure encore dans les fonds des archives départementales des Bouches-du-Rhône. Une attestation délivrée deux mois après son retour en France l'informe de sa réussite avec la mention passable. Elle lui ouvre la voie des études supérieures.

Faire-part de mariage  
d'Antoine Veil et Simone  
Jacob dans le journal *Le  
Monde*, 1er novembre  
1946.

©Archives nationales,  
724AP/26.

Antoine et Simone Veil, 26 octobre 1946.

©Coll. Veil.

Simone Jacob et Antoine Veil, tous deux étudiants rue Saint-Guillaume, se rencontrent et tombent amoureux. Leur mariage est annoncé dans les journaux mais se fait dans l'intimité, en raison des pertes familiales subies par la fiancée. Cette dernière étant mineure, sa grand-mère maternelle, "Mémé", doit donner son consentement à cette union. Le mariage a eu lieu le 26 octobre 1946 à Paris, dans le 17ème arrondissement, puisque Simone loge chez son oncle et sa tante, rue Jean-Baptiste Daumas.

Simone VEIL-JACOB  
STUTTGART-Sonnenberg  
122, Heinestrasse

le 13 décembre 1954

Monsieur le Directeur Général,

mon retour en Allemagne, où mon mari est fonctionnaire de la Haute-Commission Alliée, m'incite à vous adresser la présente lettre.

françaises déportées au camp de concentration d'Auschwitz (Haute-Silésie), au mois d'Avril 1944, ma mère, ma soeur et moi avons été envoyées le 12 juillet suivant aux usines Siemens de Bobrek, localité située à 4 kilomètres environ d'Auschwitz, en direction de Cracovie. Là, ma soeur et moi avons travaillé à l'usine, que dirigeaient alors MM. Jungtoff et Henke, sous les ordres du contremaître Egger, depuis le jour de notre arrivée jusqu'au 18 janvier 1945, date à laquelle l'arrivée des troupes soviétiques est venue imposer l'évacuation du personnel. Pendant trois mois, nous avons été employées à des travaux de terrassement. Par la suite, nous avons, sur un tour, fabriqué des pas de vis.

Vous n'êtes pas sans savoir que les redevances versées à l'Administration S.S. par les entreprises privées à raison du travail effectué par les déportés étaient très sensiblement inférieures aux salaires normaux payés aux ouvriers de mêmes catégories. Aussi ai-je pensé que vous auriez à coeur de rétablir la différence. Je vous laisse le soin d'en calculer le montant pour deux personnes ayant travaillé dix heures par jour durant six mois, et de me le faire parvenir par la voie que vous jugerez être la meilleure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

P. S. - Avant quelques titres à me considérer au nombre des "Anciens" de vos Etablissements, je serais heureuse de profiter de mon séjour à Stuttgart pour visiter celle de vos usines qui se trouve dans cette ville.



Simone Veil et Jean à la maternité,  
novembre 1947.

©Coll. Veil.

Le 26 novembre 1947, Simone Veil met au monde son premier enfant qu'elle prénomme Jean en mémoire de son frère disparu trois ans plus tôt en déportation.

Demande d'indemnisation auprès de l'entrepris Siemens, 13  
décembre 1952.

©Archives nationales, 688AP/421.

Installée en Allemagne à Wiesbaden en 1950, puis à Stuttgart, avec son mari qui travaille à la Haute-Commission alliée pour l'Allemagne occupée, Simone Veil fait une demande d'indemnisation auprès de Siemens pour les mois passés à travailler dans l'usine de Bobrek.

Elle requiert même, et cela est plus étonnant, la faveur de visiter l'usine de Stuttgart, en qualité d'"ancienne". Elle réitère sa demande d'indemnisation en 1968, cette fois-ci en allemand.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 6484

**CARTE D'IDENTITÉ**  
(Décret du 31 décembre 1921, art. 5, § 1, et art. 6.)

Délivrée le 29 SEPT 1960



Nom : **VEIL**

Prénoms : *Simone*

Fonctions : *Substitut Délégué*  
*à l'Administration Centrale du Ministère de la Justice*

né le *13 Juillet 1924* à *Nice*

domicile : *Rue Canton Paris*

Le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice,  
Par déléguation,  
Le Directeur du Personnel

*Ordeuillet*

Le Ministre de l'Intérieur  
prescrit aux agents de l'autorité  
d'assurer la libre circulation de  
**M. VEIL**  
pour les besoins du service et dans  
l'exercice de ses fonctions.

Le Ministre  
de l'Intérieur,  
Le Directeur Général  
de la Sécurité Nationale

*[Signature]*



2237-58

Retour à la maison de la famille Veil  
agrandit de Claude-Nicolas, janvier  
1949.  
©Coll. Veil.

Carte professionnelle du ministère de la Justice,  
29 septembre 1960.  
©Archives nationales, 688AP/421.

Nommée à la direction de l'Administration pénitentiaire, Simone Veil inspecte les prisons françaises et met en place des mesures d'amélioration de la condition carcérale. Elle, qui a subi l'enfermement et la promiscuité dans les camps de concentration naris, découvre les conditions de détention en France dans les années 1960 et lutte pour les améliorer.



Ordre de mission pour visiter les prisons françaises en Algérie, 11 avril 1959.

©Archives nationales, 688AP/435.

Entre le 14 et le 25 avril 1959, Simone est missionnée par le ministre de la Justice, Edmond Michelet, pour écrire un rapport sur les établissements pénitentiaires français en Algérie dans lesquels sont détenus des prisonniers de droit commun ou de droit pénal, et notamment des militants du Front de libération national (FLN)? Dans le contexte tendu de l'époque, il s'agit d'une mission particulièrement délicate.

Rapport d'inspection des prisons en Algérie par Simone Veil, avril 1959.

©Archives nationales, F/60/3158.

Au retour d'Algérie, Simone tape elle-même le rapport final par peur des fuites.

Le document met en lumière l'état de délabrement des prisons ainsi que celui physique et moral des prisonniers. Les notes qu'elle rédige à destination de sa hiérarchie pour réclamer le transfert en métropole des détenues algériennes, en raison de l'absence de maison d'arrêt spécifique pour les femmes, du surpeuplement et des mauvaises conditions de détention, démontrent une attention particulière portée aux prisonnières.

Carte professionnelle de Simone Veil, membre du cabinet de ministres de la Justice, 21 juillet 1969.

©Archives nationales,  
688AP/421

CONSEIL DES MINISTRES



M. Vincent ANSQUER

M. André JARROT

M. René HABY

M. Jacques SOUFFLET

M. le Président de la  
République

M. Michel PONIATOWSKI

M. Jean SAUVAGNARGUES

M. Robert GALLET

Mme Simone VEIL

- M. Michel d'ORNANO

- M. Christian BONNET

- M. Jean-Pierre FOURCADE

- M. Jean LEGANUET

- M. le Premier Ministre

- M. Jean-Jacques SERVAN-  
SCHREIBER

- M. Pierre ABELIN

- M. Michel DURAFOUR



Plan de table du Conseil des ministres du 29 mai  
1974.

©Archives nationales, fonds Jean Donnedieu de  
Vabres, 539AP/14.

Simone Veil est la treizième des quinze ministres  
dans l'ordre protocolaire, ce que traduit son  
éloignement du centre de la table sur ce plan. Elle  
est la seule femme ministre du gouvernement, la  
première sous la Vème République.

Visite du centre médical  
pédagogique Hoffer  
(Paris, XVIIème  
arrondissement), avec  
Betty Launay, 26  
octobre 1978.  
©Archives nationales,  
688AP/492.

Inauguration de l'hôpital  
Jean-Hameau à  
Arcachon, 12 juin 1978.  
©Archives nationales,  
688AP/490.

.../...

300.000 CHAQUE ANNÉE ; CE SONT CELLES QUE NOUS COTOYONS CHAQUE JOUR ET DONT NOUS IGNORONS LA PLUPART DU TEMPS LA DÉTRESSE ET LE DRAME.

C'EST À CE DÉSORDRE QU'IL FAUT METTRE FIN. C'EST CETTE INJUSTICE QU'IL CONVIENT DE FAIRE CESSER.

MAIS COMMENT Y PARVENIR ?

JE LE DIS AVEC TOUTE MA CONVICTION : L'AVORTEMENT DOIT RESTER L'EXCEPTION, L'ULTIME RECOURS POUR DES SITUATIONS SANS ISSUE.

*une autre*

MAIS COMMENT LE TOLÉRER SANS QU'IL PERDE CE CARACTÈRE D'EXCEPTION, SANS QUE LA SOCIÉTÉ PARAISSÉ L'ENCOURAGER ?

JE VOUDRAIS TOUT D'ABORD VOUS FAIRE PARTAGER UNE CONVICTION DE FEMME ; JE M'EXCUSE DE LE FAIRE DEVANT CETTE ASSEMBLÉE PRESQUE EXCLUSIVEMENT COMPOSÉE D'HOMMES ; AUCUNE FEMME NE RECOURT DE GAITÉ DE COEUR À L'AVORTEMENT ; IL SUFFIT D'ÉCOUTER LES FEMMES ; C'EST TOUJOURS UN DRAME, CELA RESTERA TOUJOURS UN DRAME.

C'EST POURQUOI SI LE PROJET QUI VOUS EST PRÉSENTÉ TIENT COMPTE DE LA SITUATION DE FAIT EXISTANTE, S'IL ADMET LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERRUPTION DE GROSSESSE, C'EST POUR

.../...

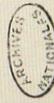
PREMIER MINISTRE

LE CHARGE DE MISSION

PARIS, le 12 novembre 1974

CAB/35

PROJET DE LOI SUR L'AVORTEMENT



PROJET DE COMMUNICATION DE Mme VEILL  
AU CONSEIL DES MINISTRES DU 13 NOVEMBRE

SYNTHÈSE DE LA COMMUNICATION ET  
OBSERVATIONS

*Vu*

I - ECONOMIE DU PROJET.

Madame VEILL rappellera que le texte est :

- provisoire (5 ans)

- libéral pour la grossesse interrompue pendant les dix premières semaines : la femme sera seule juge de sa détresse; ce libéralisme est équilibré par un effort d'information de la femme, de manière à la dissuader d'avoir recours à l'avortement.

- contraignant pour la grossesse interrompue après la fin des dix premières semaines : il faut qu'il s'agisse d'un avortement thérapeutique (aux critères stricts) autorisé par deux médecins.

II - PROBLÈMES EN SUSPENS.

1/ L'absence de remboursement par la Sécurité Sociale de l'avortement quasi-libre des 10 premières semaines.

Mme VEILL rappelle qu'il y a un risque de "commercialisation" et qu'il convient d'y parer en fixant

.../..

Projet de communication au Conseil des ministres sur le projet de la loi sur l'avortement, 12 novembre 1974.

©Archives nationales, 19960396/6.

L'opposition au projet de loi sur l'avortement est telle que Simone Veil et son cabinet ne connaissent pas l'issue des débats parlementaires. Sa communication lors du Conseil des ministres du 13 novembre 1974 fait état de cette incertitude et propose plusieurs stratégies à adopter pour passer outre les réticences.

Discours de présentation du projet de loi sur l'avortement à l'Assemblée Nationale, prononcé le 26 novembre 1974, mise au propre dactylographiée.

©Archives nationales, 688AP/441.

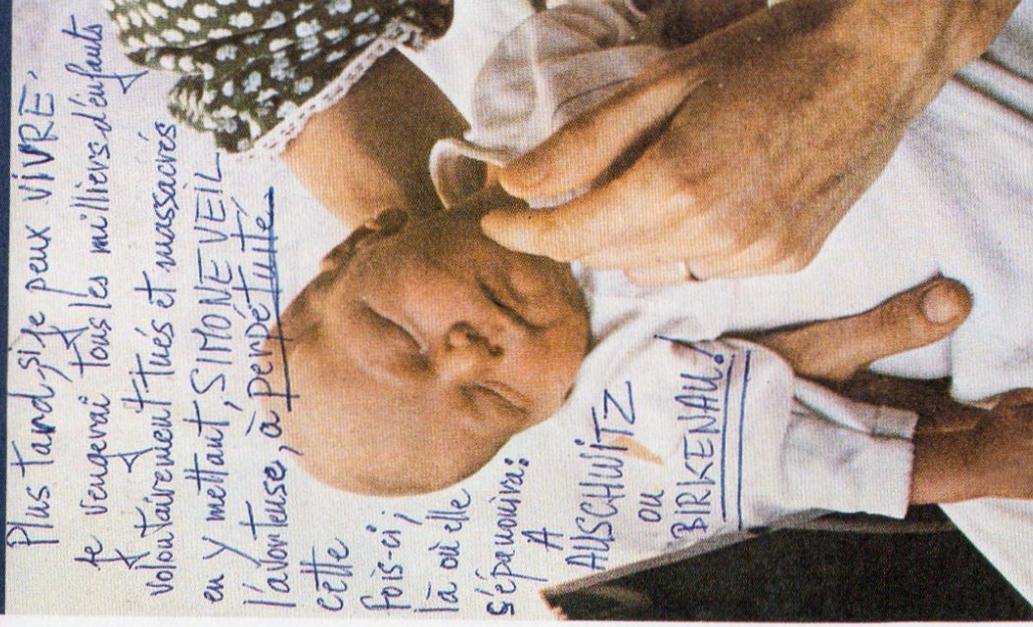
Comme il est coutume pour un ministre qui porte un projet de loi, Simone Veil monte à la tribune de l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 pour défendre le texte qui va être soumis au vote des parlementaires et introduire les discussions. Cette version du discours porte des éléments indiquant les pauses à faire ou le moment de s'arrêter pour boire, qui laissent supposer qu'il s'agit du texte que la ministre avait sous les yeux le 26 novembre.

SA VIE

dépend

DE VOUS

Avant comme après la naissance

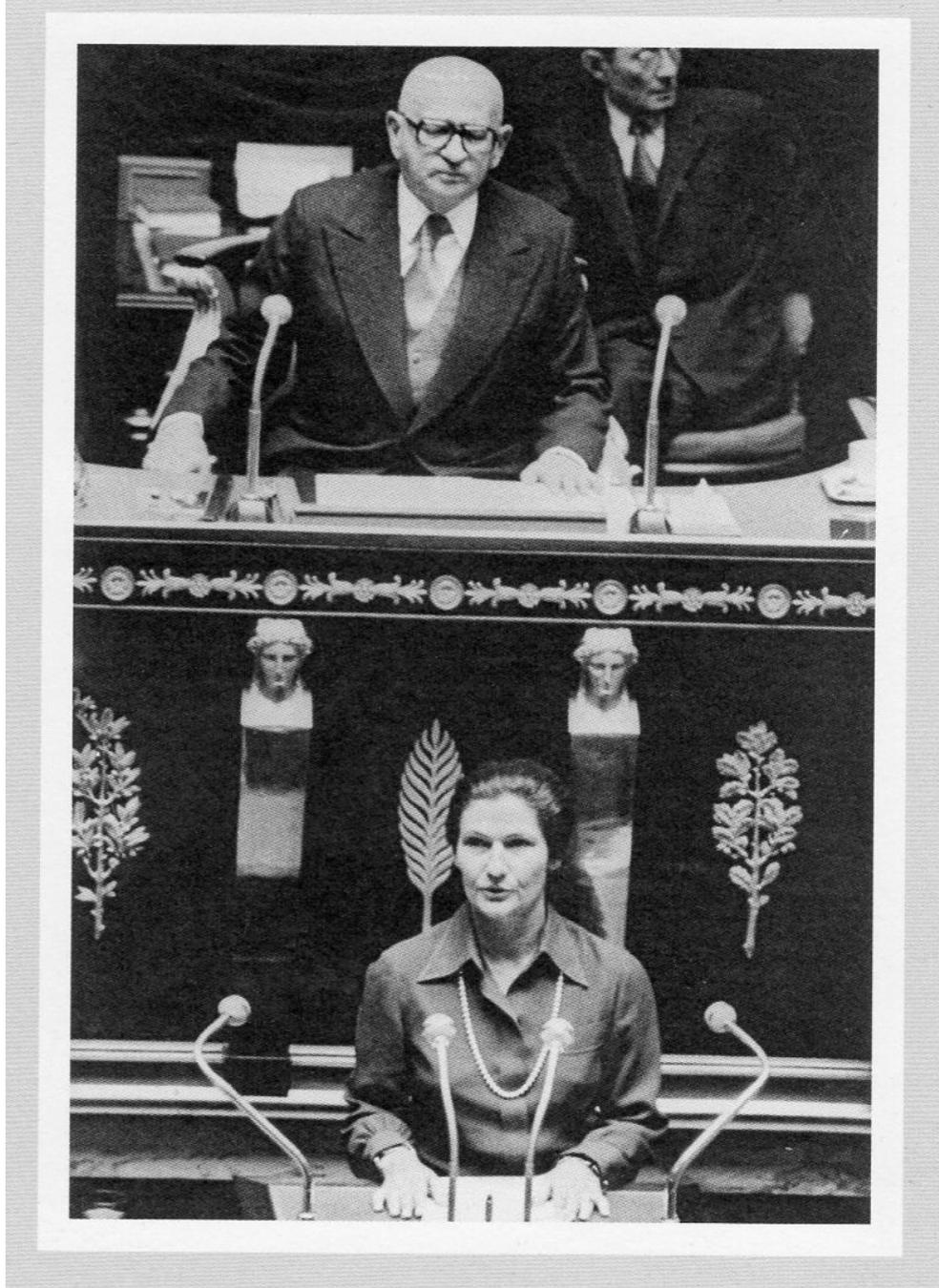


Plus tard, si je peux vivre,  
je vengerais tous les milliers d'enfants  
volontairement tués et massacrés  
en y mettant, SIMONE VEIL  
l'aventure, à perpétuité.  
cette  
fois-ci,  
là où elle  
séparera:  
#

AUSCHWITZ  
OU  
BIRKENAU!

1979

Année Internationale  
de l'Enfant



Lettre d'insulte sur un dépliant "année internationale de l'enfant",  
1979.

©Archives nationales, 688AP/315.

La dépénalisation de l'avortement suscite l'hostilité de certains milieux en France. Pour les plus radicaux, cette opposition se portera sur la personne même de Simone Veil qui, des années durant, recevra nombre de lettres d'insultes, dont certaines antisémites.

Simone Veil prononce son discours à la  
tribune de l'Assemblée Nationale sous l'oeil  
du président Edgar Faure, 26 novembre  
1974.



Paristern

## Une femme à la Justice

Lorsque la rumeur en courut, la semaine dernière, personne dans le milieu politique ne fut très surpris que soit avancé le nom de Simone Veil. Non point pour des raisons strictement politiques, encore que son mari, Antoine Veil, actuellement directeur général de l'U.T.A., soit un ami de Joseph Fontanet et de Jacques Duhamel. Mais cette femme, belle, un peu froide, trois fils, quarante-six ans, a acquis, déjà, une telle autorité en matière judiciaire que sa promotion éventuelle ne pouvait étonner beaucoup.

Déportée avec toute sa famille à seize ans, elle emporta avec elle, paraît-il, des ouvrages de droit. Magistrat, elle a abondamment « produit » au ministère de la Justice, de 1959 à 1970, comme conseiller technique, notamment pour la préparation des lois nouvelles sur le droit de la famille. Et, depuis 1970, elle est secrétaire générale du Conseil supérieur de la Magistrature. Et aussi membre du conseil d'administration de l'O.R.T.F. depuis 1972.

Simone Veil, lucide, dit cependant volontiers : « Je ne suis pas un symbole de l'émancipation des femmes. Je suis une exception, produit de la chance. En réalité, l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la fonction publique est un leurre. »

Et dans la vie politique, donc !...

# Simone Veil



**“Agir pour la France en Europe”**



*(un ou Vel)*

## Union pour la France en Europe

1. **Simone Veil**
2. **Jean Lecanet**  
Président de l'U.D.F. - Président de la Commission des Affaires Étrangères du Sénat - Simone-Maire de Romans
3. **Edgar Faure**  
de l'Académie Française - Député du Doubs
4. **Jean-François Deniau**  
Ministre du Commerce extérieur - Conseiller général du Cher
5. **Pierre Méhaignerie**  
Ministre de l'Agriculture - Conseiller général d'Ille et Vilaine - Maire de Vitré
6. **Christiane Scrivener**  
Ancien Secrétaire d'État à la Consommation - Secrétaire général Adjoint du Parti Républicain
7. **Pierre Pflimlin**  
Maire de Strasbourg
8. **Françoise Collomb**  
Sénateur-Maire de Lyon - Conseiller général du Rhône
9. **Pierre Baudis**  
Maire de Toulouse - Conseiller général de Haute-Garonne
10. **Michel Debattise**  
Ancien Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
11. **Francis Combe**  
Président de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers - Président de l'Union Internationale de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
12. **Robert Delorozoy**  
Président de l'Assemblée permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie - Président de la Chambre régionale de Commerce de l'Île de France
13. **Corentin Calvez**  
Chargé du Conseil Économique et Social - ancien Délégué général de la Confédération Générale des Cadres
14. **Michel Poniatowski**  
ancien Ministre d'État - Président d'honneur du Parti Républicain
15. **André Rossi**  
Député de l'Aisne - Maire de Château-Thierry - Conseiller général de l'Aisne
16. **André Diligent**  
Secrétaire général du Centre des Démocrates Socialistes
17. **Louise Moreau**  
Député des Alpes-Maritimes - Maire de Mandelieu-La Napoule - Vice-présidente du Groupe parlementaire du Mouvement européen
18. **Henri Calliavey**  
Sénateur du Lot-et-Garonne
19. **Victor Sahlé**  
Député de la Martinique
20. **Charles Delatte**  
Président de la Caisse Nationale du Crédit Agricole - Président du Comité économique et social de Bourgogne
21. **Yves Galland**  
Cadre d'entreprise
22. **Jean Seiffinger**  
Député - Conseiller général de la Moselle
23. **Georges Donnez**  
Conseiller général du Nord - Maire de Saint-Amand-les-Eaux
24. **Marie-Jane Pruvot**  
Directrice d'École maternelle à Arches (Yvelines)
25. **Maurice-René Simonnet**  
Professeur de droit européen à l'Université de Lyon
26. **Jean-François Pintat**  
Sénateur de la Gironde - Maire de Soulac-sur-Mer - Président du Groupe libéral de l'Assemblée européenne
27. **Simone Martin**  
Secrétaire générale de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne
28. **Olivier d'Ormesson**  
Maire d'Ormesson-sur-Marne - Conseiller général du Val-de-Marne
29. **Jean-Thomas Nordmann**  
Professeur agrégé, chargé de cours à la Sorbonne
30. **Loïc Le Masne**  
Conseiller général de Loire-Atlantique
31. **Nicole Fontaine**  
Responsable nationale dans l'enseignement catholique
32. **Roger Partrat**  
Secrétaire général adjoint du Centre des Démocrates Socialistes
33. **Janine Lussier**  
Présidente de la Commission féminine du Mouvement européen
34. **Claude Pellat**  
Président de la Fédération Nationale des Caisse d'Épargne - Président de la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône
35. **Jean-Marie Girault**  
Sénateur-Maire de Cava - Conseiller général du Calvados
36. **Fernand Chaussebourg**  
Conseiller général de la Vienne
37. **François Delmas**  
Secrétaire d'État à l'Environnement
38. **Claude du Granrut**  
Vice-Présidente du Comité économique et social de Picardie
39. **Nicole Gautras**  
Adjointe au Maire de Tours - Professeur agrégé d'économie à la Faculté de droit de Tours
40. **René Benoit**  
Député - Conseiller général des Côtes-du-Nord
41. **Paulette Laubie**  
Présidente d'Association féminine
42. **Angèle Sorba**  
Directrice d'École primaire à Hyères (Var)
43. **Gaston Meyniel**  
Docteur de la Faculté de médecine de Clermont-Ferrand
44. **Laurence Pernoud**  
Écrivain
45. **Jean-Paul Virapoullet**  
Conseiller général de la Réunion - Maire de Saint-Ambre
46. **José Rossi**  
Conseiller général de la Corse du Sud
47. **Jean-Pierre Pierre-Bloch**  
Député de Paris
48. **Marcel Lucotte**  
Vice-Maire d'Aspas - Conseiller général de Saône-et-Loire - Président du Conseil régional de Bourgogne
49. **Jacqueline Auriol**  
Ancien pilote d'essai
50. **Joseph Martray**  
Président du Comité national d'information sur les problèmes de la Mer - Co-fondateur du Comité de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB)
51. **Jean-Louis Schmeiter**  
Député de la Manche
52. **André Weber**  
Vice-Président du Conseil général du Haut-Rhin
53. **Jean-Claude Rohel**  
Conseiller économique et social - Maire de Plouhaon (Finistère) - Secrétaire général du Centre national de l'enseignement privé
54. **Albert Goussebaire Dupin**  
Maire de Dax - Conseiller général des Landes
55. **Gérard Longuet**  
Député - Conseiller général de la Seine
56. **Paulette Lefevre**  
Conseillère municipale - Vice-Présidente de la Fédération Départementale des Syndicats d'Éleveurs Agricoles de la Manche
57. **Guy Cahanel**  
Député de l'Isère - Docteur honoraire de la Faculté de médecine de Grenoble
58. **Abdon Saunan**  
Conseiller général de la Gaudougnie
59. **Norbert Segard**  
Secrétaire d'État aux Postes et Télécommunications
60. **Marcel Rogues**  
Maire de Halesmaux (Hérault)
61. **Annie Famosé-Bresson**  
Ancienne championne du monde de ski
62. **Roger Poudouson**  
Sénateur du Pas-de-Calais - Maire de Druhaes
63. **André Clerc-Renaud**  
Chef d'entreprise
64. **Jacques Golliet**  
Maire de Thoiry (Haute-Savoie)
65. **Lucette Lacouture**  
Professeure de Lyon à la Rochelle (Charente-Maritime)
66. **Pierre Letamendia**  
Maire-adjoint de Toulon
67. **Marie-Jean Vinciguerra**  
Conseiller général de Haute-Corse
68. **Jean Juvenin**  
Député de Polynésie française - Maire de Papeete
69. **Jacques Roman**  
Adjoint au Maire de Capotenac - Conseiller général du Vaucluse
70. **Michel Ey**  
Conseiller général des Pyrénées-Atlantiques - Maire de Saint-Estève
71. **Andrée Mirochnikoff**  
Présidente nationale de l'Association des Femmes démocrates
72. **Jean Mazetier**  
Chirurgien à Aubas (Gers)
73. **André Beaudran**  
Maire de Mirande (Gers)
74. **Daniel Laurent**  
Conseiller général de l'Arriège
75. **Taleb Aïfa**  
Vice-Président de l'Association des Maires de la Nouvelle Calédonie - Maire de Bourail
76. **Roland Boudet**  
Maire de l'Altié (Oise)
77. **Hervé Lecter**  
Cadre d'entreprise
78. **Jean Puch**  
Président du Conseil général de l'Ariège - Maire de Rignac
79. **Geneviève Oger**  
Conseillère municipale de Dijon (Côte-d'Or)
80. **Roger Fenech**  
Député - Conseiller général du Rhône
81. **Eugène Claudius Petit**  
Compagnon de la Libération - Membre fondateur du Conseil National de la Résistance

Article de journaux extrait du press-book réalisé par Simone Veil, 1974.  
©Archives nationales, 688AP/472.

La constitution du gouvernement du nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, fait l'objet de nombreuses spéculations. Comme le montre cet extrait issu du press-book confectionné par Simone Veil, elle apparaît dès le 22 mai dans les hypothèses du gouvernement. Elle serait un ministre de la Justice idéal, du fait de sa formation de magistrat. Finalement, le ministère de la Santé lui est confié le 28 mai.

Dépliant de la liste UDF pour la campagne électorale pour les élections européennes, printemps 1979.

©Archives nationales, 688AP/72.



Présentation de la liste emmenée par Simone  
Veil aux élections européennes, printemps  
1979.

Simone Veil mène la liste du parti du  
président Giscard, créé l'année précédente,  
l'Union pour la démocratie française (UDF).

Affiche de campagne pour les élections  
européennes, printemps 1984.  
©Archives nationales, 688AP/453.

Pour sa troisième et dernière campagne en  
1989, Simone Veil dirige une liste  
indépendante des partis de droite et du  
centre. Elle n'obtient que 8,4% des voix,  
arrivant à la cinquième place.

Message d'Auschwitz

Le cœur serré par l'émotion, c'est à vous tous, ici rassemblés, que je m'adresse. Il y a soixante ans, les barrières électrifiées d'Auschwitz Birkenau tombaient, et le monde découvrait avec stupeur le plus grand charnier de tous les temps. La plupart d'entre nous avions été emmenés, avant l'arrivée de l'Armée Rouge, dans ces marches de la mort <sup>au cours desquelles beaucoup</sup> ~~au tant d'entre nous~~ ont succombé. <sup>de froid et d'épuisement</sup>

Plus d'un million et demi d'êtres humains avaient été assassinés; le plus grand nombre d'entre eux gazés dès leur arrivée, simplement parce qu'ils étaient nés juifs. Sur la rampe, toute proche d'ici, les hommes, les femmes, les enfants, brutalement débarqués des wagons, étaient en effet sélectionnés en une seconde, sur un simple geste <sup>de la main</sup> de Mengele, qui s'était ainsi arrogé droit de vie ou de mort sur des centaines de milliers de juifs, <sup>qui vivaient là</sup> persécutés et traqués dans <sup>les camps les plus terribles de</sup> la plupart des pays du continent européen.

Que seraient devenus ce million ~~de~~ enfants juifs assassinés, encore des bébés ou déjà adolescents, ici ou dans les ghettos, ou dans d'autres camps d'extermination? des philosophes, des artistes, de grands savants ou plus simplement d'habiles artisans ou des mères de famille? Ce que je sais, c'est que je pleure encore <sup>sur</sup> lorsque je pense à eux et que je ne pourrai jamais les oublier.

Certains, <sup>dont les</sup> avec nous rares survivants, sont, il est vrai, entrés dans le camp, mais pour y servir d'esclaves. La plupart d'entre eux sont ensuite morts d'épuisement, de faim, de froid, d'épidémies ou eux aussi, sélectionnés à leur tour pour la chambre à gaz, parce qu'ils ne pouvaient plus travailler.

Il ne suffisait pas de détruire notre corps. Il fallait aussi nous faire perdre notre âme, notre conscience, notre humanité. Privés de notre identité, dès notre arrivée, à travers le numéro encore tatoué sur nos bras, nous n'étions plus que des « stucks », des morceaux.

Le tribunal de Nuremberg, en jugeant pour crimes contre l'humanité les plus hauts responsables, reconnaissait l'atteinte portée non seulement aux victimes mais à l'humanité tout entière.



Signature du Titulaire,

CARTE DE PRIORITÉ

Valable sur les réseaux de la R.A.T.P.

Mutilé ou Réformé de Guerre

1972-1973

Le Préfet de Police,

[Signature]

Carte d'invalidité pour 1972 - 1976.  
©Archives nationales, 688AP/421.

La déportation de Simone Veil a laissé des  
séquelles invisibles, l'handicapant  
notamment lors des longues stations  
d'about.

Discours prononcé à Auschwitz pour le  
60ème anniversaire de la Libération du camp,  
27 janvier 2005.

©Archives nationales, 688AP/454.

Simone Veil prend la parole au nom de  
l'ensemble des déportés juifs de toutes  
nationalités lors de cette commémoration  
internationale, qui est l'ultime cérémonie à  
laquelle un nombre important d'anciens  
déportés participent.



Portrait dans les années 1970.

©Coll. Veil.

Simone Veil ne masquait pas le tatouage qui avait été imprimé dans les camps sur son bras gauche. Il est visible sur cette photo.



## Camp de Drancy.

Entre 1931 et 1934, un quartier d'habitation dit la "Cité de la Muette" est construit au nord-est de Paris, à Drancy. Novateur, il préfigure les cités HLM des années 1960. Un vaste bâtiment en forme de U, non achevé, est réquisitionné par les autorités françaises en 1940 puis allemandes en 1943. Il sert de plaque tournante à la déportation de neuf Juifs sur dix en France.

Intérieur de l'usine Siemens de Bobrek.

Arrivées le 12 juillet 1944 dans cette usine située à 4 km d'Auschwitz, les trois femmes travaillent pendant trois mois à des travaux de terrassement. Elles sont ensuite affectées à l'usinage de pas de vis. L'approche des troupes soviétiques autour du 18 janvier 1945 entraîne l'évacuation du camp et le début des "marches de la mort".

Simone Veil préside la première session du Parlement Européen élu au suffrage universel direct, Strasbourg, 17 juillet 1979.

Après des manoeuvres politiques de dernière minute de la part de ses opposants, Simone Veil est élue au second tour par 192 voix sur 377. Le ralliement des démocrates-chrétiens allemands à la candidate du groupe libéral a été décisif. Elle est la première femme à la tête de l'institution européenne.



À l'entrée d'Auschwitz, décembre 2004.

À 77 ans, Simone Veil décide d'emmener ses enfants et petits-enfants à Auschwitz. Le voyage fait l'objet d'un reportage de *Paris Match* pour lequel elle accepte de poser devant les rails emblématiques du camp.

Avec Jacques Chirac, président de la République.



Simone Veil en habit d'académicienne avec son épée.

En 2008, un an après la sortie de son autobiographie, Simone Veil est élue à l'Académie française. Son épée porte son numéro de matricule d'Auschwitz (78651). L'habit est dessiné par Karl Lagerfeld, Simone étant une fidèle de la maison Chanel. Elle est reçue sous la Coupole le 18 mars 2010. L'écrivain Jean d'Ormesson, qui l'admire depuis 1974, prononce le discours de réception Conformément à la tradition, elle rend hommage à son prédécesseur, le Premier Ministre Pierre Messmer..

L'épée d'académicienne de Simone Veil dont la poignée a été sculptée en 2010 par Ivan Theimer.

"Cette épée symbolise désormais les points forts de ma vie, la famille, l'expérience concentrationnaire, indélébile, mais aussi la réconciliation des peuples et des hommes, la justice, la santé, l'espérance européenne dont j'ai souhaité que la devise s'entrelace à celle de notre pays."



Remise de la médaille de la Légion d'honneur par le président Nicolas Sarkozy, 29 avril 2009.

En 2008, le gouvernement s'avise que Simone Veil n'a jamais reçu la Légion d'honneur. Un décret est alors spécialement adopté pour qu'elle puisse bénéficier de la dignité de grand officier de la Légion d'honneur sans passer par les grades inférieurs. En 2012, elle est faite grand-croix de la Légion d'honneur par François Hollande, le grade le plus élevé possible de cette ordre.

Les deux cercueils d'Antoine et Simone Veil devant le Panthéon, 1er juillet 2018.

La panthéonisation de la "grande femme" le 1er juillet 2018 est un moment de ferveur populaire. La foule se masse le long de la rue Soufflot. Les téléspectateurs regardent la progression des cercueils scandée par des étapes de la vie de Simone. Et sur les murs de Paris, les affiches "Merci Simone" fleurissent.